

RESEAU PASSERELLES

WEBINAIRE 12 / 02 / 2025

Vous pouvez retrouver la présentation ici :

<https://www.reseau-passerelles.org/wp-content/uploads/2025/02/Presentation-RP-2025.pdf>

Retrouvez-ci-dessous les questions / réponses de ce
webinaire

Questions / Remarques

Réponses Réseau Passerelles

Les horaires transmises en interne et en externe doivent être remises à jour : il a été communiqué que le webinaire ce jour avait lieu à 11h, et non 10h, donc beaucoup de partenaires sont arrivés à 11h, alors que nous clôturons le webinaire.

Vous pouvez retrouver ici la présentation de ce matin : <https://www.reseau-passerelles.org/wp-content/uploads/2025/02/Presentation-RP-2025.pdf>

L'invitation précédemment transmise est bien à jour pour les autres dates :

<https://www.reseau-passerelles.org/wp-content/uploads/2025/02/Invitation-webinaires-RP-2025-Erratum.pdf>

Les familles qui ont reçu le mail d'invitation via l'application Passerelles doivent aussi tenir compte de l'invitation ci-dessus : l'horaire pour le 26/02 est 14h et non 13h30

AVEC TOUTES NOS EXCUSES

Bonjour, devons-nous comprendre que nous pourrions réserver un séjour le 5 mars qui, faute de réservations par d'autres familles sur la même semaine ou les autres semaines de la période, serait finalement annulé en mai ?

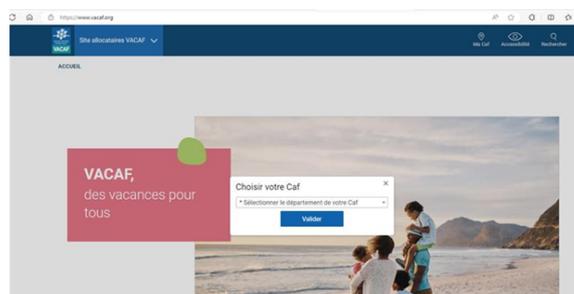
Effectivement cela pourrait arrivé, bien que peu probable compte tenu du nombre de demandes reçues pour l'offre que propose le Réseau Passerelles, mais en effet l'ensemble de l'offre locative sera close après la mi mai environ. Il restera toutefois l'offre "à la carte"

bonjour mon fils a l'habitude d'avoir un encadrement renforcé du coup cette année par de séjour collectif? c'est forcément séjour individuel?

Comme indiqué dans la présentation : <https://www.reseau-passerelles.org/wp-content/uploads/2025/02/Presentation-RP-2025.pdf>, les 2 types d'accompagnements sont proposés et le club permet encadrement de 3 adultes minimum (donc + possible, selon) pour 4 enfants maximum, comme Eva l'avait formulé en présentaiton.

qu'est-ce que AVF et AVS svp ?

= aide aux vacances familiale et Aide aux vacances sociales : ce sont les aides des caf sur les hébergements des séjours vacances des familles. Aides versées automatiquement et sous conditions de lieu et de situation sociale (que ce soit avec ou sans Passerelles) : vacaf.org



Bonjour, le mail que nous avons reçu dit "Comme l'année dernière, pour avoir accès à la liste des destinations,

A priori les infos ne sont pas certaines, nous n'avons pas toutes la même information : si aucune modification depuis l'an

<p>vous devez être à jour de votre cotisation annuelle qui est de 15€ pour l'année." mais vous venez de dire le contraire. Il n'est donc pas besoin de s'acquitter des 15€ pour accéder à la liste des destinations ?</p>	<p>dernier, il sera possible de voir les destinations avant d'avoir payé la cotisation, mais donc pour cette année, cela reste à confirmer.</p>
<p>Est-ce qu'en séjour à la carte l'aide humaine dont on bénéficie peut-être "couverte" par nos notifications MDPH Aide Humaine (Prestataire/Emploi direct)?</p>	<p>Oui tout à fait vous pouvez mobiliser vos aides MDPH (PCH / complément AEEH) ou les financements que vous souhaitez pour financer les accompagnements "à la carte" individualisés (que ce soit sur les hébergements Passerelles ou en logements libres)</p>
<p>Si j'ai un logement PMR dans mon dossier mais que je veux absolument réserver une destination où il n'y a plus de logement PMR (choix de la fratrie), puis-je avoir accès aux autres logements (non PMR) ?</p>	
<p>Acceptez-vous les chèques vacances Connect pour le paiement de la réservation ?</p>	<p>Après avoir questionné la personne en charge : ne nous est techniquement pas possible d'utiliser ce type de chèques vacances</p>
<p>comment est calculé le surcoût lié au handicap ? dépend il des services que nous sollicitons ?</p>	<p>Tout est pris en compte, de la préparation du séjour à sa mise en place, dans le montant, et c'est un montant forfaitaire, identique quelle(s) que soi(en)t l'(les) adaptation(s) requise(s) : ce surcoût peut être doublé pour certains accompagnements renforcés, si vous partez 2 semaines ou si vous avez 2 enfants en situation de handicap</p>
<p>Bonjour, est ce que c'est adapté pour des jeunes avec TDAH, TSA, TOP ?</p>	<p>Bien sûr, l'accueil du Réseau Passerelles est inconditionnel,</p>
<p>Avez-vous pu obtenir cette année la prise en charge de 2 semaines consécutives ?</p>	<p>La prise en charge de 2 semaines de séjour dépend du fait que la famille soit allocataire et/ou affiliée à un partenaire du Réseau Passerelles, et des subventions reçues chaque année par l'association, qui permet ou non au Réseau Passerelles d'octroyer des "fonds de soutien" aux familles. En 2024, la prise en charge d'une seconde semaine, pour une famille "non affiliée à un partenaire" n'était prise en charge qu'en cas de matériel médicalisé déplacé sur le lieu du séjour. Par ailleurs, certains partenaires (CAF ou GPS) acceptent de financer 2 semaines de séjours. Nous ajoutons qu'à cette date, avant de pouvoir indiquer quelles aides seront possibles en 2025, nous devons avoir au préalable l'assurance des financements de partenariats nationaux, et des « modalités 2025 » de ces financements, dont une part reste en attente à cette date.</p>
<p>Merci c'est super ! Quand les destinations seront elles publiées ?</p>	<p>Une semaine avant l'ouverture des réservations environ. Celle-ci est annoncée au 5 mars, mais dépendra des réponses</p>

	concernant nos partenariats nationaux, dont nous sommes
Quand nous allons faire une réservation, le coût sera affiché. Sera t il définitif ?	Le coût affiché n'est "définitif" qu'une fois entré vos coordonnées bancaires, et votre contrat de séjour signé. Avant cela, vous pouvez modifier ce que vous souhaitez.
Ma fille a une épilepsie sévère nous faisant entrer dans votre catégorie "présence infirmière". En quoi cela peut-il impacter un séjour à la carte (profil de l'accompagnant, contrainte de présence...)? Merci	Nous nous adaptons aux besoins de l'enfant pour vous proposer un accompagnement adapté, avec l'aide d'une collègue infirmière pour ce qui est de la partie médicale.
Comment saurons-nous si la caisse de retraite accepte de prendre en charge deux semaines ? Peut-on cumuler les prises en charge par les caisses de retraite des deux parents ? si ce n'est pas la même caisse ? si c'est la même caisse ?	Cela s'affichera dans votre espace personnel si possible, mais surtout dans les montants qui vous sont donnés lors de la réservation, avant le paiement, ce qui vous permettra d'ajuster votre choix si besoin Il n'est pas possible d'utiliser les aides de 2 caisses de retraite. De la même manière, 2 parents affiliés à la même caisse ne peuvent pas utiliser les 2 aides
Mon fils a besoin de kiné, est-il possible d'en avoir un ?	
Pour voir le coût final d'un séjour avec aides on doit aller jusqu'à la page réservation ? (Même si on ne réserve pas au final ?)	Oui tout à fait, et faire "comme si" vous réserviez, sans aller jusqu'au paiement.
Y a-t-il des réservations anticipées comme les années précédentes ?	
Les séjours à la carte peuvent-ils se dérouler dans des zones géographiques non proposées par ailleurs (Normandie, Corse par exemple) ?	
Y a-t-il une offre de séjour pour les 18-25 ans?	
Les séjours à la carte peuvent-ils se dérouler dans des zones géographiques non proposées par ailleurs (Normandie, Corse par exemple) ?	
bonjour, je suis travailleur social caf 77, et la caf a (sauf erreur) convention pour 15 dossiers avec les surcouts qu'on paierait pour 15 familles ; je ne comprends pas avec l'avs que nous saisissons sur vacaf.org (étant proteurs de projets) , un ts caf ne pourra pas combiner avs et aide des 15 dossiers avec passerelles de la caf 77 ?	Malheureusement sur les 15 familles qui peuvent partir avec la Caf 77, 90% d'entre elles ne seront certainement pas éligibles aux AVS, car c'est ce que nous constatons souvent. Dans tous les cas pour le moment la CAF 77 ne propose pas d'AVS au Réseau Passerelles. Comme expliqué lors de la présentation, nous avons des conventions spécifiques avec 7 CAF (sans doute + bientôt) partenaires, ce qui nous évite de passer par le "schéma/la procédure habituel(le)" qui est tout à fait

incompatible pour l'heure avec notre plateforme. Merci de votre compréhension.

Y a-t-il une offre de séjour pour les 18-25 ans?

PROCHAIN WEBINAIRE

DATE	HEURE	Lien
24/02/2025	20 h à 21 h	ICI

MERCI

